

# Rencontre entre une délégation de l'Internationale des services publics et CGLU

Récemment, des délégués de l'ISP ont rencontré les dirigeants de Cités et Gouvernements Locaux Unis – CGLU – une fédération mondiale représentant les villes et les gouvernements locaux. Le but de cette réunion était d'identifier des domaines d'intérêt commun. La déclaration suivante a été élaborée conjointement.

Tous les délégués présents se sont accordés sur le fait que l'accès universel à des services publics de qualité est un objectif commun aux deux organisations. « La responsabilité des gouvernements infranationaux s'accroît en matière de délivrance de services à l'ensemble de la population relevant de leur secteur géopolitique ; ils sont dès lors responsables des modalités d'emploi de nombreux travailleurs adhérant à des syndicats affiliés à l'ISP, » ont affirmé les représentants de l'ISP.

**Un certain nombre de domaines d'intérêt potentiels ont été identifiés :**

**Financement des services publics :** il s'agit de l'un des principaux enjeux posés aux membres de CGLU, qui se heurtent à de nombreux mandats sans financement de la part des gouvernements nationaux lorsque la responsabilité en matière de prestation de services est décentralisée. Généralement, la capacité des gouvernements infranationaux à lever des impôts est également très limitée et il a donc été suggéré que les deux organisations partagent leurs bonnes pratiques en matière de fiscalité au niveau local.

**Financement du développement :** un volet de l'Agenda de développement pour l'après-2015 est consacré à la question du financement. CGLU et l'ISP peuvent collaborer dans le cadre de ce processus.

**Gouvernance des services publics :** ce domaine inclut un large éventail de sujets allant de l'élaboration des politiques à la gouvernance participative, en passant par les marchés publics et la corruption. L'accent a notamment été mis sur les *partenariats public-privé*, et tout particulièrement la question critique des négociations contractuelles entre les grandes sociétés et les pouvoirs publics. Il a été suggéré aux organisations d'échanger des informations quant aux coûts et aux bénéfices des PPP, y compris la perte de compétence et d'expertise de la part des autorités locales, ainsi que les difficultés à réglementer le secteur privé. Les représentants de l'ISP ont en outre proposé une analyse au sujet des tendances à la « re-municipalisation ». Les syndicats se soucient tout particulièrement des questions affectant le personnel, la création d'emploi, les normes du travail ainsi que le développement des compétences. Enfin, il a été suggéré d'œuvrer à la promotion des *partenariats public-public (PUP)* ou des échanges entre pairs.

L'ISP a attiré l'attention de CGLU sur les négociations en cours de l'Accord sur le commerce des services (ACS), qui mettent notamment l'accent sur des services pouvant comporter d'importantes implications quant à la capacité de travail des gouvernements locaux.

**Nouvel agenda urbain des NU :** parallèlement à l'Agenda pour l'après-2015, les Nations Unies examineront le nouvel agenda urbain qui sera adopté lors du Sommet ONU-Habitat de 2016. CGLU souhaite organiser une large consultation aux côtés de ses membres et partenaires afin d'étudier dans quelle mesure le nouvel agenda urbain peut contribuer à la création de villes plus inclusives et durables. Nombre de questions clés qui seront au cœur des débats préoccupent CGLU tout autant que l'ISP, à l'instar de l'accès à des infrastructures et des services essentiels de qualité, la résilience des villes, les emplois décents ainsi que la démocratie participative.

**Migration :** si la compétence en matière de politique migratoire relève généralement du gouvernement national, c'est aux gouvernements locaux qu'il incombe d'absorber et d'intégrer les migrants. Dans ce domaine, les enjeux posés requièrent la contribution des autorités locales et des syndicats, et un potentiel de collaboration existe.

**Catastrophes :** ce domaine ne cesse de gagner en importance dans les préoccupations mondiales. Les catastrophes d'origine naturelle ou humaine se répercutent lourdement sur les autorités locales, qui sont responsables des actions de prévention en amont ainsi que des efforts de relèvement après catastrophe. Pour

sauver des vies humaines et protéger les biens, des employés du secteur public mettent régulièrement leur vie en danger dans le cadre des opérations intervenant pendant ou après un tel événement. Les organisations ont évoqué la possibilité d'échanger des informations au sujet des initiatives actuelles et d'élaborer des propositions pour une action conjointe.

Pour plus d'informations sur CGLU, consulter la page <http://www.uclg.org/fr>